Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212200190-20260506-DCM2026_041-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE BRINGOLO

EXTRAIT du REGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance 06 mai 2026

Date de convocation :
28 avril 2026

Date d'affichage :
28 avril 2026

Nombre de conseillers :

En exercice	15
Présents	13
Votants	12

L'an deux mil vingt-six, le mercredi six mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BRINGOLO légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Mme Marie-Christine HELLO, Maire.

Présents : Marie-Christine HELLO, Marie-Josèphe TOQUET, Jean-Michel THOMAS, Sandra CARCAUD, Noéline COSTAN-ZANON, Floriane DAMON, Laura DESBOIS, Aurélie GELIN, Richard GLAUDEL, Fabien LE PERDU, Jean-Philippe NADAL, Cyril RICHARD, Philippe THOMAS.

Absents excusés : Jérôme FAIX, Audrey ROUXEL.

Secrétaire de séance : Marie-Josèphe TOQUET.

DCM2026/041 : REMBOURSEMENT DE MATERIEL

Madame Marie-Josèphe TOQUET, 1e Adjointe, expose à l'assemblée qu'un administré avait prêté un portant à vêtements à la commune de Bringolo afin de stocker les tenues religieuses qui ont été sauvées lors de l'incendie de l'église Notre-Dame, en avril 2024.

L'administré ayant dû récupérer son bien, Madame le Maire a procédé à l'achat d'un portant à vêtements pour la commune, pour un montant de 29,99 €.

Madame Marie-Christine HELLO, juge et partie, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE de procéder au remboursement des frais engagés par Madame Marie-Christine HELLO, pour un montant de 29,99 €.**

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Marie-Josèphe TOQUET

Le Maire,
Marie-Christine HELLO